



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire ajournée du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 30 août 2017 à 10H15 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
	Vacant	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Présence d'aucun citoyen.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption contrat traitement de surface
4. Fonds des petites collectivités priorité # 1
5. Adhésion à Loisirs et sports
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

2017-08-222

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3.1 Adoption contrat traitement de surface

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres dans l'intention de mettre du traitement de surface sur divers chemins de la municipalité;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2017, en présence de quelques membres du conseil et d'un représentant de Les Entreprises Bourget Inc.;

ATTENDU QUE le coût total de la soumission est de 499,873.40\$ pour l'ensemble des travaux prévus;

EN CONSÉQUENCE,

2017-08-223

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le contrat de traitement de surface double soit octroyé à l'entreprise : Les Entreprises Bourget Inc. avec les spécifications suivantes :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le traitement de surface soit fait sur le Balbuzard et sur les 2/3 du Rang Coin St-Pierre;

QUE les travaux soient exécutés à compter du 16 septembre 2017, comme discuté et pour un montant d'environ 275,311.50 avant taxes;

QUE le Rang du Détour ainsi que la partie du Coin St-Pierre excédant 200,100.00\$ soit exclue de la soumission, pour répondre au budget de la municipalité concernant ces travaux et tel que mentionné dans l'appel d'offres;

ADOPTÉ.

3.2 Adoption contrat traitement de surface (Chemin Balbuzard)

ATTENDU QUE le contrat de traitement de surface double est octroyé à l'entreprise : Les Entreprises Bourget Inc.;

ATTENDU QUE nous devons élargir le côté est du pont Balbuzard, et que nous n'avons pas eu les autorisations nécessaires;

2017-08-223-1

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Begin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE du gravier soit mis pour élargir et rehaussé un peu le chemin du côté est du pont;

QUE les autorisations soient demandées si nécessaires au Ministère de l'environnement et au Ministère de la Faune;

QUE les dépenses soient autorisées pour l'achat de géotextile, de balises ou garde-corps pour sécuriser les lieux;

ADOPTÉ

3.3 Adoption contrat traitement de surface (Demande emprunt temporaire)

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres dans l'intention de mettre du traitement de surface sur divers chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus avec l'aide financière de la taxe d'accise sur l'essence et d'un montant du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE le retour des argents pour les travaux de 2016 ne reviendront pas à la municipalité avant mars 2018 car les travaux ont été exécuté après le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE les travaux prévus pour 2017 pour le traitement de surface s'élèvent à 317,114.27 + quelques voyages de gravier et balises;

ATTENDU QUE les montants attendus sont de 269, 969.00 de la part de la TECQ pour les travaux de 2016 et 156,318.00\$ à recevoir de la TECQ pour les travaux de 2017 ainsi que 75,000.00\$ du MTQ ;



N° de résolution
2017-08-223-2

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Begin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale Lucie Gravel soit autorisée à demander une marge de crédit sous forme d'emprunt temporaire pour un montant de 325,000.00\$ en attendant le retour des argents prévus de subvention pour une période maximale d'un an.

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Mme Lucie Gravel soient nommés signataires et autorisés à signer tous les documents nécessaires pour la demande d'emprunt temporaire;

ADOPTÉ

4. Fonds des petites collectivités priorité # 1

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande au Fonds de développement des territoires pour améliorer la Halte routière;

ATTENDU QUE le montant de la municipalité dans ce Fonds est de 49,600.00\$

ATTENDU QUE le conseil désire investir environ 27,000.00\$ de ce montant pour améliorer la Halte routière;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel soit autorisée à déposer un projet pour améliorer la Halte routière et à signer les documents s'y rattachant;

QUE ce projet soit la priorité # 1 de la municipalité;

ADOPTÉ.

5. Adhésion à Loisirs et Sports

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal adhère à Loisirs et Sports et paie son adhésion de 90.00\$ pour l'année 2017-2018;

ADOPTÉ.

6. Période de questions

7. Fermeture de l'assemblée

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 10 heures 40.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice générale sec-très.